



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Madame Marie-Christine MARGHEM, Ministre de l'Énergie,
de l'Environnement et du Développement durable,
concernant le Biogaz GNC
- Bruxelles, le 11 décembre 2019 -**

Madame la Ministre,

La récente actualité a été marquée par la mise en service de la première pompe à carburant équipée de « gaz vert », le bio-GNC, résultant de la compression de gaz naturel issu de la biomasse. Ce carburant d'origine 100% renouvelable présente un bilan environnemental nettement plus propre que les carburants d'origine fossile, lesquels comportent l'émission de davantage de dioxyde de carbone et de particules fines. Selon mes informations, la production du bio-GNC est cependant quatre fois plus onéreuse que l'énergie fossile. A cet égard,

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- La Belgique dispose 150 unités de biométhanisation, lesquelles sont à la base de la fabrication de Bio-GNC. Est-il envisageable d'augmenter ce nombre ?
- La création d'un cadre légal soutenant la filière belge de biométhanisation est-elle envisageable ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

La transition vers une économie bas carbone aura des implications importantes pour la composition du mix énergétique belge. Cependant, il est clair que le gaz a également un rôle nécessaire à jouer dans la transition énergétique. Cependant, afin de pouvoir atteindre simultanément des objectifs climatiques de plus en plus ambitieux, un verdissement du secteur gazier est nécessaire. Le biogaz et le biométhane peuvent contribuer de plus en plus à ce verdissement.

Cependant, la répartition des compétences en Belgique en matière d'écologisation du secteur gazier est complexe. C'est pourquoi, à l'initiative du gouvernement fédéral et en concertation avec les régions, une analyse juridique de cette répartition des compétences est en cours de réalisation pour servir de base au développement d'une politique cohérente.

Dans le cadre du Green Deal européen, la Commission européenne proposera un "paquet de décarbonisation" pour le secteur du gaz, qui inclura les aspects d'une future politique européenne sur le biogaz et le biométhane. Dans la préparation de ce paquet de décarbonisation, la coopération entre le gouvernement fédéral et les régions sur ce point au sein de CONCERE a déjà été lancé en 2019, mais sera encore renforcée dans les mois à venir.